



SE-Unsa 43
Maison des Syndicats
4 rue de la Passerelle
43000 Le Puy en Velay
04.71.09.28.43
43@se-unsas.org

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand

Le Puy en Velay, le 4 mai 2023

Objet : Temps partiel thérapeutique et paiement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)

Monsieur le Recteur,

Je vous ai sollicité par courrier en date du 6 avril 2023 concernant le versement partiel de la prime ISAE aux collègues professeurs des écoles placés en temps partiel thérapeutique.

Les personnels qui m'ont mandatée sur ce sujet n'ont toujours pas obtenu la régulation du versement de leur indemnité.

Comme dit dans mon courrier du 6 avril 2023, j'avais sollicité sur la même question Mme l'IA-Dasen de Haute-Loire par courrier en date du 24 février 2023.

Dans sa réponse datée du 25 avril 2023 (jointe au présent courrier), Mme l'IA-Dasen explique que « Les applications n'ayant toujours pas été mises à jour, en adéquation avec le décret n°2021-997, nous ne pouvons pas à ce jour mettre en place les dossiers des agents. Nous faisons remonter régulièrement l'incidence financière occasionnée afin d'avoir une harmonisation sur le sujet. »

Je vous demande donc de bien vouloir faire le nécessaire auprès des services compétents du Rectorat pour que la mise à jour soit effective et que les agents puissent percevoir les sommes dues dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en mon attachement au service public d'éducation.

Magali LAURENT
Secrétaire départementale du SE-Unsa 43